

TARIFS EAU A COMPTER DU 1ER JUILLET 2014

PART MPM

Tarifs applicables sur le périmètre de la délégation du service public de l'eau de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole

EAU POTABLE

TARIFS APPLICABLES AU 01/07/2014

1) Tarif général au compteur

Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 15 m3 par semestre

- Au-delà de 15 m3 par semestre

0,1541 €

0,1541 €

2) Tarif général à la jauge

2.1) Redevance annuelle d'entretien de prise

- Débit inférieur ou égal à 3/10ème de module

- Débit supérieur à 3/10ème de module

2.2) Redevance annuelle par 1/10ème de module

16,0000 €

32,0000 €

30,0000 €

3) Tarif spécifique "immeubles collectifs à usage d'habitation"

Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 15 m3 par semestre et par logement

- Au-delà de 15 m3 par semestre et par logement

0,1541 €

0,1541 €

4) Tarif spécifique "espaces verts privés"

4.1) Abonnement par an

Diamètre 015

Diamètre 020

Diamètre 030

Diamètre 040

Diamètre 060

Diamètre 080

Diamètre 100

Diamètre > ou = 150

4.2) Redevance par m³ d'eau consommé

2,4000 €

4,8000 €

15,0000 €

40,0000 €

55,0000 €

66,0000 €

100,0000 €

130,0000 €

0,1541 €

5) Tarif spécifique "industriel"

5.1) Abonnement par an

Diamètre 015

Diamètre 020

Diamètre 030

Diamètre 040

Diamètre 060

Diamètre 080

Diamètre 100

Diamètre > ou = 150

5.2) Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 20 000 m3 par semestre

2,4000 €

4,8000 €

15,0000 €

40,0000 €

55,0000 €

66,0000 €

100,0000 €

130,0000 €

0,1541 €

- De 20 001 à 40 000 m3 par semestre	0,1541 €
- De 40 001 à 80 000 m3 par semestre	0,1541 €
- Au-delà de 80 000 m3 par semestre	0,1541 €
6) Tarif spécifique "agriculture"	
6.1) Abonnement par an	
Calculé sur la base d'une redevance annuelle par hectare	60,0000 €
6.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	
- De 0 à 3 000 m3 par hectare et par an	0,0100 €
- Au-delà de 3 000 m3 par hectare et par an	0,0700 €
7) Tarif spécifique "espace public"	
Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0000 €
8) Tarif spécifique "incendie"	
8.1) Abonnement par an	
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €
8.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1541 €
9) Tarif spécifique "temporaire"	
9.1) Abonnement par an	2,4000 €
9.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1541 €
10) Tarif spécifique "temporaire à usage agricole"	
10.1) Abonnement par an	
Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €
10.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1541 €

TARIFS EAU BRUTE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2014

PART MPM

EAU BRUTE	TARIFS APPLICABLES AU 01/07/2014
1) Tarif général au compteur - Eau brute	
1.1) Abonnement par an	
Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €
1.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1387 €
2) Tarif général à la jauge - Eau brute	
2.1) Redevance annuelle d'entretien de prise	
- Débit inférieur ou égal à 3/10ème de module	16,0000 €
- Débit supérieur à 3/10ème de module	32,0000 €
2.2) Redevance annuelle par 1/10ème de module	27,0000 €
3) Tarif spécifique à la vanne	
3.1) Redevance annuelle d'entretien de prise	5,8449 €
3.2) Redevance annuelle pour fourniture d'eau brute, exprimée en 1/2 litre par seconde	133,3871 €
4) Tarif spécifique "espaces verts privés" - Eau brute	
4.1) Abonnement par an	
Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €
4.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1387 €
5) Tarif spécifique "industriel" - Eau brute	
5.1) Abonnement par an	
Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €
5.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	
- De 0 à 20 000 m ³ par semestre	0,1387 €
- De 20 001 à 40 000 m ³ par semestre	0,1387 €
- De 40 001 à 80 000 m ³ par semestre	0,1387 €

- Au-delà de 80 000 m3 par semestre	0,1387 €
6) Tarif spécifique "agriculture" - Eau brute	
6.1) Abonnement par an	
Calculé sur la base d'une redevance annuelle par hectare	60,0000 €
6.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	
- De 0 à 3 000 m3 par hectare et par an	0,0090 €
- Au-delà de 3 000 m3 par hectare et par an	0,0630 €
7) Tarif spécifique "temporaire" - Eau brute	
7.1) Abonnement par an	2,4000 €
7.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1387 €
8) Tarif spécifique "temporaire à usage agricole" - Eau brute	
8.1) Abonnement par an	2,4000 €
8.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1387 €
9) Tarif spécifique "biodiversité" - Eau brute	
9.1) Redevance annuelle de vérification et d'entretien de prise	55,0000 €
9.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0347 €

Tarifs des ventes en gros à l'extérieur du périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

PART MPM

EAU POTABLE EN GROS

1) Tarif des ventes d'eau potable en gros

1.1) Abonnement par an en fonction du débit en litres/seconde

1.2) Redevance par m³ d'eau consommé

- Volumes potabilisés

- Volumes potabilisés excédentaires

TARIFS APPLICABLES AU 01/07/2014

684,9910

0,0299

0,1794

EAU BRUTE EN GROS

2) Tarif des ventes d'eau brute en gros

2.1) Abonnement par an en fonction du débit en litres/seconde

- Dotation avant 1956

- Dotation après 1956

- Dotation de saison

2.2) Redevance par m³ d'eau consommé

- Volumes normaux

- Volumes de saison

- Volumes excédentaires

805,6240

4 748,6310

2 857,1840

0,0230

0,1200

0,7200

Les tarifs des ventes en gros à l'extérieur du périmètre de la communauté urbaine seront révisés à chaque exercice civil par l'application du coefficient Kn défini à l'article 87.1 du contrat de Délégation du service public de l'eau de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour l'eau potable et par l'application du coefficient Tn défini à l'article 87.2 du contrat de Délégation du service public de l'eau de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour l'eau brute.